



**RAPPORT D'ÉTAPE : ANALYSE FINANCIÈRE  
RELATIVE AUX ABATTOIRS DANS LE CONTEXTE DE  
LA CRISE DE L'ESB DE 2003  
PHASE I**

**Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Paul Steckle, député  
Président**

**Février 2005**

**COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

**PRÉSIDENT**

Paul Steckle, député

*Huron—Bruce, Ontario*

**VICE-PRÉSIDENTS**

Denise Poirier-Rivard, députée

*Châteauguay—Saint-Constant, Québec*

Gerry Ritz, député

*Battlefords—Lloydminster, Saskatchewan*

**MEMBRES**

David L. Anderson, député

*Cypress Hills—Grasslands, Saskatchewan*

Charlie Angus, député

*Timmins—James Bay, Ontario*

James Bezan, député

*Selkirk—Interlake, Manitoba*

L'hon. Claude Drouin député.

*Beauce, Québec*

L'hon. Wayne Easter député

*Malpeque, île-du-Prince-Édouard*

Roger Gaudet, député

*Montcalm, Québec*

L'hon. David Kilgour, député

*Edmonton—Mill Woods—Beaumont, Alberta*

Larry Miller député

*Bruce—Grey—Owen Sound, Ontario*

Rose-Marie Ur, députée

*Lambton—Kent—Middlesex, Ontario*

**GREFFIÈRE DU COMITÉ**

Bibiane Oullette

**DU SERVICE D'INFORMATION ET DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE**

Jean-Denis Fréchette, analyste principal

**LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

a l'honneur de présenter son

**DEUXIÈME RAPPORT**

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité a entrepris une étude de la formation des prix du bœuf aux niveaux de l'abattage, de la vente aux grossistes et au détail, dans le contexte de la crise d'ESB au Canada. Après avoir entendu les témoignages, le Comité a convenu de présenter le rapport suivant à la Chambre :

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>AVANT-PROPOS DU PRÉSDIENT.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE A – LISTE DES TÉMOINS.....</b>	<b>10</b>
<b>PROCÈS-VERBAL.....</b>	<b>12</b>

## **AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT**

---

Le Comité est heureux de déposer son 2<sup>e</sup> rapport, lequel conclut la première phase de son étude sur le prix du bœuf au niveau de l'abattage, de la vente en gros et de la vente au détail, dans le contexte de la crise liée à l'ESB au Canada.

Le Comité réalise maintenant la deuxième phase de son étude aux termes de la motion suivante adoptée le 1<sup>er</sup> février 2005 :

Que, étant donné qu'une analyse et un suivi supplémentaires s'imposent au sujet des données financières et les prix fournis par les exploitants d'abattoir afin de satisfaire aux exigences du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour l'exécution de son étude sur les programmes du gouvernement liés à l'ESB, le Comité demande que l'entente de services professionnels passée entre Conseils et Vérification Canada et la Bibliothèque du Parlement soit prolongée afin que puisse être poursuivie, sur place, la deuxième phase de son analyse détaillée sur les données financières et les prix, et sur l'aide gouvernementale reçue par les exploitants d'abattoir, et sa relation avec les prix du bœuf.

**Rapport d'étape**  
**Analyse financière relative aux abattoirs dans le contexte de la crise de l'ESB de 2003**  
**Phase I**

**Introduction**

Conseils et Vérification Canada (CVC) a été engagé au nom du Comité pour prêter main-forte et donner des conseils financiers dans l'étude et l'analyse de l'information financière fournie par certaines entreprises. On a également demandé à CVC d'aider à formuler les demandes et les grilles d'information à partir de la motion du Comité du 29 mars 2004.

Le présent rapport fait le point sur l'information présentée jusqu'à présent et sur l'analyse que nous en avons faite.

**Contexte**

Le Comité a tenu des audiences et effectué des recherches. En avril 2004, il a présenté son rapport intitulé « Les prix du bétail et du bœuf canadiens au lendemain de la crise de l'ESB ».

Selon ce rapport :

- Les exportations de produits du bœuf ont diminué de 36 % au cours des onze premiers mois de 2003 comparativement à l'année précédente;
- Durant la période qui a suivi l'ESB, les parcs d'engraissement de l'Alberta ont vu le prix des bouvillons baisser de 33 % par rapport à 2002 et de 40 % par rapport au prix qui avait cours en 2003 avant l'ESB;
- La fluctuation du prix de gros (le prix touché par l'abattoir) a été plus modérée que la fluctuation du prix du bétail et celle du prix de détail a été encore plus modérée;
- L'écart entre le prix de gros et le prix à la production (le prix touché par l'éleveur) est passé de 70 \$/q en janvier 1999 à 100 \$/q en décembre 2003 et l'écart entre le prix de détail et le prix de gros est passé de 220 \$/q à 320 \$/q pendant la même période. La tendance s'était amorcée il y a plus de quatre ans déjà;
- Le prix de détail moyen du bœuf et des produits du bœuf a baissé de 13,8 % entre mai et décembre 2003;
- Les abattoirs ont dû faire face à des coûts de traitement supplémentaires;
- La marge brute des abattoirs est passée à 431 dollars par tête de bétail pour la période allant de septembre 2003 à février 2004 comparativement à 144 dollars par tête une année auparavant, selon un rapport publié par une association de l'industrie.

En juillet 2004, le vérificateur général de l'Alberta a rendu public son rapport sur la crise de l'ESB. Voici quelques-unes de ses principales observations :

- Le programme de redressement de l'ESB Canada-Alberta a fait baisser encore plus les prix du bétail car les producteurs se sont précipités pour vendre leur bétail aux abattoirs;
- La valeur obtenue du bétail dans la transaction entre le producteur et l'abattoir a varié en faveur de ce dernier depuis la crise de l'ESB;
- Les trois entreprises albertaines d'abattage ont profité grandement de l'impact de l'ESB sur

les prix et les volumes d'abattage du bétail (281 % d'augmentation des profits par tête en termes de marge nette et 174 % en termes de marge brute, si l'on compare les résultats annuels de 2002 avec les résultats de juillet 2003 à décembre 2003) par suite de l'interaction des forces de l'offre et de la demande dans un marché désorganisé;

- Les données financières indiquent que les activités intégrées des trois grandes entreprises d'abattage ont affiché une bien meilleure tenue après le 18 juin 2003 qu'au cours des trois années précédentes;
- L'information reçue pour justifier les coûts de fonctionnement supplémentaires conformément au nouveau règlement n'est ni complète ni uniforme. Il est clair cependant que ces coûts ont été beaucoup moins importants que ne l'ont été les résultats;
- Le fait que les prix du bœuf ne sont pas plus bas au détail s'explique par l'absence d'excédent de bœuf au niveau du consommateur et à celui de l'abattoir dans le cas des coupes populaires en Amérique du Nord.

## **Portée**

La portée de notre analyse correspond à l'information présentée par cinq grossistes en viande en réponse aux différentes demandes présentées au nom du Comité. L'information fournie par les entreprises n'a pas été vérifiée par leurs vérificateurs externes bien que dans certains cas les entreprises aient indiqué que les données présentées concordent avec leurs états financiers annuels. Les données dont nous sommes servis concernent les années civiles 2002 et 2003. Il se peut que les entreprises aient une autre fin d'exercice aux fins de la présentation de leurs états financiers annuels.

Au 3 décembre 2004, toutes les entreprises avaient répondu. Voici le résumé de notre étude.

## **Analyse sommaire**

Notre analyse contient cinq grandes rubriques qui correspondent à l'information qui a été demandée aux entreprises selon la motion du Comité du 29 mars 2004.

### Coûts marginaux ajoutés attribuables aux coûts de sécurité de l'ESB

Les entreprises ont fourni de l'information sur ces coûts à des degrés variables et les ont présentées différemment. La plupart ont indiqué qu'elles ne faisaient pas de distinction entre ces coûts dans leurs dossiers financiers. L'information fournie indique que les dépenses globales des entreprises ont baissé d'environ 2 % entre juillet et décembre 2003 comparativement à la même période en 2002.

La présentation des données ne permet pas de calculer l'impact en dollars des coûts marginaux supplémentaires. Notre analyse confirme toutefois un accroissement des dépenses au cours des six derniers mois de 2003 en pourcentage des ventes, accroissement qu'on dit attribuable à la hausse des coûts marginaux liés au règlement adopté à cause de l'ESB.

### Explication de la chute de 50 % des prix payés par les abattoirs pour les bouvillons et les

génisses dans les trois semaines qui ont suivi l'annonce du programme de redressement de l'ESB

Les données fournies par les abattoirs ne sont pas uniformes. Certains indiquent les prix payés pour le bétail (par opposition aux bouvillons et aux génisses) tandis que d'autres ont cité ou fait allusion aux prix du marché selon le George Morris Centre et n'ont pas fourni d'autre information. Dans un cas, la compagnie a déclaré ne pas faire le commerce des bouvillons et des génisses.

Impact sur les marges de profit sur une base mensuelle

Si l'on compare les résultats financiers de janvier à décembre 2002 et ceux de janvier à décembre 2003, on constate ce qui suit :

- i. Baisse des ventes : 17,50 %
- ii. Augmentation des marges brutes : 12,90 %
- iii. Augmentation des marges nettes : 84,55 %
- iv. Baisse des dépenses : 1,22 %

Hausses (baisse) enregistrées pendant l'année civile 2003 par rapport à 2002.

	Janvier à avril	Mai - juin (ESB détectée le 21 mai 2003. Le programme de redressement a été annoncé le 18 juin 2003)	Juillet – décembre
Ventes	5,21 %	(40,74 %)	(22,88 %)
Marge brute	7,57 %	(67,60 %)	44,91 %
Marge nette avant impôt sur le revenu	(389,83 %)	(209,85 %)	223,45 %
Dépenses	10,44 %	(17,89 %)	(2,32 %)
Hausse (baisse) des marges nettes en dollars	(5,7M. \$)	(84,0M. \$)	196,7M. \$



L'analyse ci-dessus indique que les marges brutes des abattoirs ont augmenté considérablement et que les marges nettes ont augmenté encore plus après l'ESB. Dans l'ensemble, les entreprises ont affiché une rentabilité nettement meilleure la deuxième année.

### Information financière additionnelle

Les abattoirs ont fourni de l'information sur les stocks et les pratiques d'évaluation des stocks et dans certains cas une répartition entre les ventes au pays et les exportations. Les stocks sont évalués d'une manière uniforme entre les différentes compagnies.

### Explication de l'effet produit par le marché des génisses et bouvillons finis sur votre entreprise suite à l'annonce du programme ESB

Certaines compagnies ont indiqué n'avoir rien d'autre à ajouter après les témoignages faits devant le Comité. D'autres ont fait des commentaires généraux se rapportant principalement aux forces du marché.

### **Conclusion**

Les cinq compagnies ont affiché globalement une bien meilleure tenue financière en 2003 qu'en 2002. Dans les six derniers mois de 2003, leurs marges brutes et nettes ont été considérablement plus élevées que pendant la même période en 2002. Comme les producteurs ont subi une baisse importante des prix, si l'on compare les six derniers mois de 2003 à la même période en 2002, il est juste de conclure qu'il y a eu un transfert de valeur en faveur des abattoirs.

Notre analyse confirme un accroissement des dépenses au cours des six derniers mois de 2003 en pourcentage des ventes, accroissement qu'on dit attribuable à la hausse des coûts marginaux liés au règlement adopté à cause de l'ESB. Malgré cette hausse, les marges nettes des abattoirs se sont nettement améliorées pendant la période de juillet à décembre 2003 comparativement à la même période l'année précédente.

L'information fournie ne suffisait pas à déterminer quels prix les abattoirs ont versés aux producteurs ou aux parcs d'engraissement pour les bouvillons et les génisses après l'annonce du programme de redressement de l'ESB.

**ANNEXE A**  
**LISTE DE TÉMOINS**

<b>Organismes et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Conseils et Vérification Canada</b> Fred Jaakson Directeur général et vérificateur en chef  Janak Shah Directeur	14/12/2004	18, 19

## **PROCÈS-VERBAL**

Un exemplaire des Procès-verbaux du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, (séances n<sup>os</sup> 18 et 19 qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,

Paul Steckle, député  
Huron-Bruce

## PROCÈS-VERBAL

Séance n° 19

Le mardi 1 février 2005

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire se réunit aujourd'hui à huis clos à 15 h 35, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Paul Steckle, président.

*Membres du Comité présents* : David L. Anderson, Charlie Angus, James Bezan, Claude Drouin, Wayne Easter, Roger Gaudet, David Kilgour, Larry Miller, Denise Poirier-Rivard, Gerry Ritz, Paul Steckle et Rose-Marie Ur.

*Témoins : Conseils et Vérification Canada* : Fred Jaakson, directeur général et vérificateur en chef ; Janak Shah, directeur.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprend son étude de projet de rapport sur la formation des prix du boeuf aux niveaux de l'abattage, de la vente aux grossistes et au détail, dans le contexte de la crise d'ESB au Canada.

Janak Shah fait une déclaration et, avec l'autre témoin, répond aux questions.

Il est convenu, — Que, en raison de la nécessité d'obtenir de l'information plus détaillée de la part des abattoirs afin de répondre aux exigences du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans son étude des programmes du gouvernement et de l'ESB, le Comité demande la prolongation du contrat entre Conseils et Vérification Canada et la Bibliothèque du Parlement afin d'effectuer, sur place, la deuxième phase d'une analyse approfondie des renseignements financiers et du prix dont ont bénéficié les abattoirs par voie d'aide gouvernementale et de la relation entre cette dernière et le prix du bœuf.

Il est convenu, — Que l'ébauche de rapport soit adoptée.

Il est convenu, — Que le rapport soit intitulé: Rapport d'étape - Analyse financière relative aux abattoirs dans le contexte de la crise de l'ESB de 2003 - Phase I.

Il est convenu, — Que, dans la mesure où cela ne modifie pas le contenu du rapport, le président, le greffier et les attachés de recherche soient autorisés à apporter au rapport les modifications jugées nécessaires (erreurs de grammaire et de style).

Il est convenu, — Que le président présente le rapport à la Chambre.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

Il est convenu, — Que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) fournisse un rapport d'étape sur ses activités avant de se présenter devant le Comité tous les six mois;

Que le rapport fournisse divers renseignements, notamment, le nombre de nouveaux pesticides approuvés; le nombre d'anciens pesticides réévalués; le nombre de pesticides d'usage limité approuvés; le nombre d'homologations temporaires et d'urgence ainsi que d'autres renseignements au sujet des activités de l'Agence, notamment les mesures de recouvrement des coûts prises et les besoins en personnel; et

Que le rapport soit examiné en conjonction avec la Commissaire à l'environnement et au développement durable.

Il est convenu, — Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments compare devant le Comité à titre de suivi des réunions à Abbotsford, Colombie-Britannique, au sujet de la grippe aviaire.

Il est convenu, — Que l'Association des banquiers canadiens compare devant le Comité afin de discuter de la crise du revenu agricole.

Il est convenu, — Que le Comité étudie la protection des obtentions végétales.

À 17 h 27, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

La greffière du Comité,

Bibiane Ouellette